



Services Techniques

N° tél. : 01 69 49 77 00

N/Réf. : NDA/ED/IP

DECISION N°98/ 284

OBJET : Convention de prestations de service relative à une étude de faisabilité (circulation), au profit de la société SGE RENOVENERG.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer une étude de circulation sur la mise en sens unique partielle de la rue de Montgeron,

DECIDE

DE confier à la société SGE RENOVENERG ayant son siège social au 3, Cours Ferdinand de Lesseps 92851 RUEIL-MALMAISON, une étude de circulation concernant l'incidence de la mise en sens unique partielle de la rue de Montgeron,

DE signer le contrat correspondant avec la société, moyennant des honoraires d'un montant global de 5 500F H.T., soit 6 633,F T.T.C.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous-fonction 1, nature 2031.

Fait à Yerres, le 18 Décembre 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

